

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 16 Septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 09 Septembre 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 14 Septembre 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Marie-Claude JOLY - Brigitte DURAND - Patrick DUVIC - Carole CHEVREUX - Jean-Pierre MONS - Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

POUVOIR : Mr Antoine FONT à Mme Carole CHEVREUX - Mme Véronique RÉTIF à Mme Régine CATIN

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Mme le Maire propose une minute de silence suite au décès de Océane PINARD (8 ans) et de Mme Marie LÉVY (104 ans), doyenne du village.

Mr Richard BIREN présente l'ouvrage retraçant l'histoire de FONTEVRAUD L'ABBAYE, « Fontevraud insolite » réalisé par l'Association Sauvegarde du Patrimoine et présenté Vendredi 18 Septembre 2015 dans la Chapelle Sainte Catherine, vendu 14,90€.

1 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mr Gilles BURNEAU, en date du 15 Septembre 2015, pour raison personnelle. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, il convient d'appeler au conseil municipal un nouveau conseiller municipal, selon les règles édictées à l'article L. 270 du [Code électoral](#), c'est-à-dire par appel du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal.

Le suivant de liste étant Mr Jean-Pierre MONS, il vient compléter le tableau du Conseil Municipal et pourra participer aux réunions ainsi que dans les commissions où il est appelé à remplacer le démissionnaire. Mr Jean-Pierre MONS a donné son accord pour siéger au sein de l'assemblée communale.

Conformément à l'art. L.270 du code électoral, Madame le Maire déclare Mr Jean-Pierre MONS installé dans ses fonctions de conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

2 - ÉTUDE QUARTIER PERDRIELLES

Avenant n° 1 au Mandat d'études préalables

Par délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2011, la commune de Fontevraud l'Abbaye a confié à la SODEMEL, par la voie d'un mandat d'études préalables, la mission d'engager au nom et pour son compte, toutes les études préalables nécessaires

